

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DAC 647 Signature d'un avenant à la convention d'occupation du pavillon des Ambassadeurs sis 1, avenue Gabriel, 75008 Paris, du 16 février 2012 liant la Ville de Paris et l'EURL Espace Pierre Cardin.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention d'occupation du pavillon des Ambassadeurs sis 1, avenue Gabriel, 75008 Paris, du 16 février 2012 liant la Ville de Paris et l'EURL Espace Pierre Cardin ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 1er décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'EURL Espace Pierre Cardin un avenant à la convention du pavillon des Ambassadeurs sis 1, avenue Gabriel, 75008 Paris, du 16 février 2012 - sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La redevance versée à la Ville de Paris par l'EURL Espace Pierre Cardin en contrepartie de la prolongation de l'occupation de l'espace Pierre Cardin est calculée au prorata temporis sur la base de la redevance annuelle actualisée à terme échu.

Article 3 : La recette correspondante, soit pour 2016 une recette totale de 137 500 euros hors actualisation sera constatée au chapitre 75, articles 752, rubrique 313 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO